



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 03/06/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 10
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 12
- Convocation du : 26/05/2026

Délibération n°2026-06-72

SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANELLE 2026-2028 AVEC LE GRAND PAVOIS ORGANISATION POUR L'ORGANISATION DU RALLYE DES ILES DU SOLEIL (RDIS) 2026-2028

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de juin à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M. Jean-Claude MAES			X
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS			X
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING	X		
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Liliane PASSE-COUTRIN		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MALADIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de Marie-Galante de valoriser le territoire en accompagnant l'organisation d'évènements,

Madame la Présidente expose :

Marie-Galante, et plus particulièrement la commune de Saint-Louis, accueille depuis plusieurs années l'arrivée du rallye nautique transatlantique « Rallye des Îles du Soleil » (RDIS), organisé par l'association Grand Pavois Organisation (GPO).

Créé en 2017, ce rallye transatlantique relie les îles Canaries à Marie-Galante, avec une escale au Cap-Vert, et rassemble chaque année des plaisanciers internationaux à bord de voiliers

monocoques et multicoques de plus de 10 mètres. L'édition 2026 marquera la 8^e édition de cette manifestation nautique d'envergure internationale. À travers cet événement, la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG), aux côtés de la commune de Saint-Louis et de l'Office de Tourisme de Marie-Galante (OTMG), entend poursuivre plusieurs objectifs stratégiques :

- Promouvoir Marie-Galante comme destination touristique authentique, durable et attractive
- Renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire
- Enrichir l'offre événementielle du territoire par une manifestation nautique de référence
- Soutenir le développement des activités liées à l'économie bleue et aux métiers de la mer
- Favoriser les retombées économiques locales, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'artisanat, du commerce et des services
- Contribuer à l'augmentation durable de la fréquentation touristique de l'île

Le parcours du Rallye relie Fuerteventura (îles Canaries) à Marie-Galante, avec une escale à Mindelo au Cap-Vert. Pour l'édition 2026, le départ est programmé le 30 octobre 2026 depuis Marina Jandia à Fuerteventura, tandis que les premières arrivées à Saint-Louis sont prévues à la fin du mois de novembre 2026.

Afin de consolider ce partenariat structurant pour le territoire et d'assurer une visibilité durable de Marie-Galante dans le cadre de cet événement, il est proposé de conclure une convention pluriannuelle de partenariat entre la CCMG et l'association Grand Pavois Organisation pour les éditions 2026, 2027 et 2028 du Rallye des Îles du Soleil. Il est à noter que la demande initiale de GPO était d'obtenir une progressivité annuelle de la participation de la CCMG pour aboutir à 45 000€ en 2028. Cependant, il a été décidé de ne pas accepter cette demande. La convention prévoit donc une participation annuelle de la CCMG de 40 000€ pour les trois éditions.

En contrepartie, Grand Pavois Organisation s'engage notamment à assurer une visibilité renforcée de la Communauté de Communes de Marie-Galante sur l'ensemble des supports de communication du Rallye, à promouvoir la destination Marie-Galante tout au long de l'année et à associer la collectivité aux opérations de communication et de représentation liées à l'événement.

Grand Pavois Organisation assurera l'organisation générale de la course. La CCMG coordonnera, avec ses partenaires locaux, l'accueil des équipages, l'animation du territoire et la logistique liée à la ville d'arrivée, en lien notamment avec l'Office de Tourisme de Marie-Galante et la commune de Saint-Louis. Ces modalités feront l'objet d'une convention distincte entre les parties concernées.

La Région Guadeloupe ainsi que le Conseil Départemental seront également sollicités afin d'accompagner financièrement cette manifestation et de contribuer à son rayonnement régional et international.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la conclusion de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Marie-Galante et l'association Grand Pavois Organisation pour l'organisation des éditions 2026, 2027 et 2028 du Rallye des Îles du Soleil) ;

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 40 000,00€ annuels sur la durée de la convention ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à son exécution ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 11 JUIN 2026
- L'affichage le : 11 JUIN 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr